

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)
Direction générale de l'Energie

L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 19/03/2025 12:36 13:44 **Date d'émission du rapport:** 19/03/2025
Rapport N°: 0349-250319-04

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV

Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem

T: 04 253 19 72 E: liege-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616

L'agent-visiteur: numéro 0349

Identification des tiers:

Client:

Adresse: 4624 FLÉRON

Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire:

Adresse: RUE DE REMICOURT 50, 4357 DONCEEL

Responsable des travaux:

Adresse: |

Numéro de TVA: 0670959985

Identification de l'installation électrique:

Nom:

Adresse: RUE DE REMICOURT 50, 4357 DONCEEL

Code EAN:

Numéro compteur:

Cabine haute tension privée: Non

Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - nouvelle installation (6.4)

Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué

Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

Nº Rapport: 0349-250319-04

VMA - 66.02

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

Données de l'Installation électrique:

Tension et nature du courant: Mono 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: XVB - Section: 4 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Boucle de terre

Nombre de tableaux: 2

Valeur nominale de la protection du branchement: Max. 63A

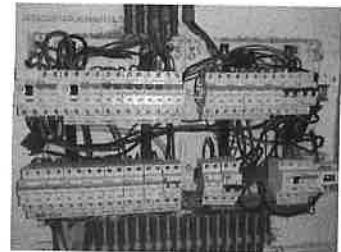
Type de coupure générale: 2P 63A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 23+10 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 63 A 300 mA type A, circuit(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 1



Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 63 A 30 mA type A, circuit(s) protégé(s): Voir schémas
nombre : 2

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:**Mesures et essais:**

Résistance de dispersion de la prise de terre: 4,7 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 1,4 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

1 La réalisation du projet ou les travaux sont entamés avant le 01/06/2023; le contrôle est effectué avec l'application du point 1 de la sous-section 6.5.8.1 du Livre 1 (dérogations protection contre contact indirect dans les installations domest.).

Conclusion du contrôle:

N° Rapport: 0349-250319-04

VMA - 66.02

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:
Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616
RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

- 1. L'Installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les Installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les Installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les Installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 19/03/2050**
- Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.
 - Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0349 p.o. du directeur technique

19/03/25 15:49

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Nº Rapport: 0349-250319-04

VMA - 66.02

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:

Roderveldlaan 2
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers
normecbtv.com

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Direction générale de l'Energie

1. Contrôles effectués

Lors de la visite de contrôle des installations domestiques :

- a) le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position;
- b) le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition et de manœuvre, ... ;
- c) le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects;
- d) le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via leur propre bouton de test;
- e) le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel via la création d'un courant de défaut entre 2,5 et 2,75 fois la sensibilité de l'appareil;
- f) le contrôle de la continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prise de courant, du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe;
- g) le contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens;
- h) le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.

2. Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant dans les installations domestiques

- a) l'obligation de conserver le rapport de contrôle de conformité et/ou la visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.
- d) l'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction Générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

3. Communications

a) Signification des:

- infractions: non-conformité de l'objet contrôlé vis-à-vis de la rubrique « contrôle », influence la conclusion. Synonyme possible (surtout à rencontrer dans des documents plus vieux): constatation/ remarque.
- remarques: des choses qui n'influencent pas la conclusion, ou qui ne relèvent pas du contrôle et impliquent un risque, ou des données de l'organisation. Synonyme possible (surtout à rencontrer dans des documents plus vieux): note.

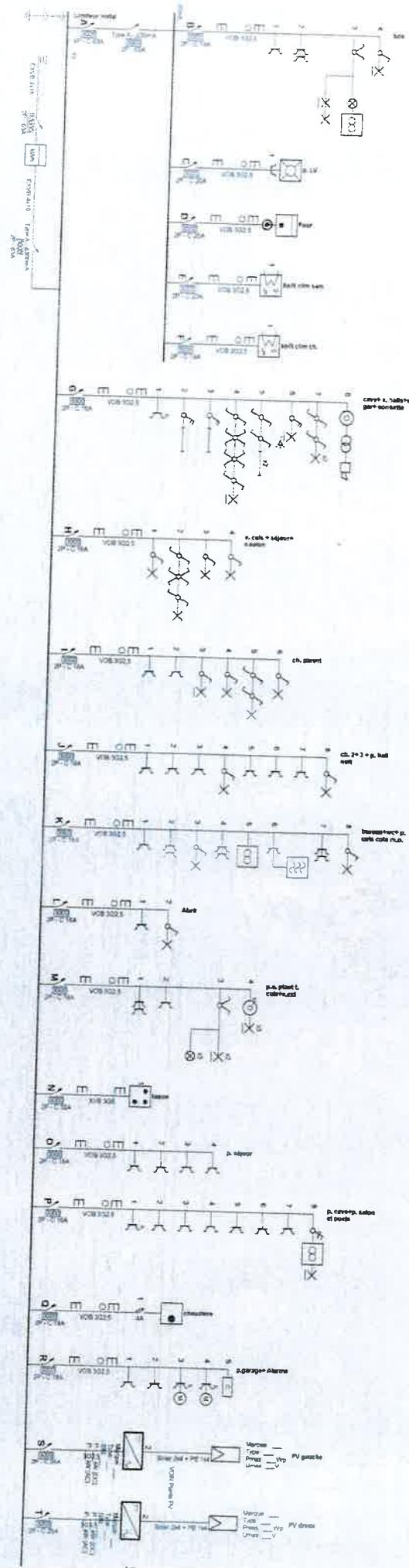
b) Photocopies: le rapport ne peut être multiplié qu'en entier.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé pendant une période de cinq ans. Durant cette période, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique domestique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle de conformité positif, des schémas unifilaires et des plans de position signés.

N° Rapport: 0349-250319-04

VMA - 66.02

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)



Organisme agréé
Normec BTW asbl - Liège
Quai Mativa 37
4020 Liège
Tél.: 04 253 19 72
e-mail: liege-btw@normecgroup.com
BE 0406 486 616

19 Mar 2015
Lundi 19 Mar 2015

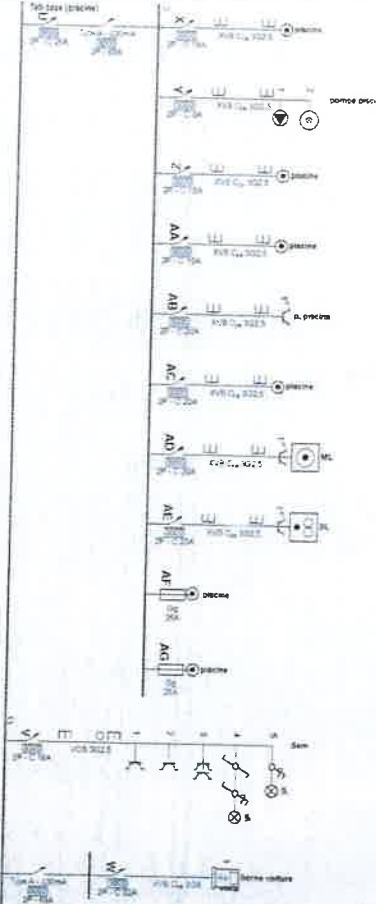
Adresse de l'installation électrique
rue de Remicourt 50
4357 Donceel

Installateur



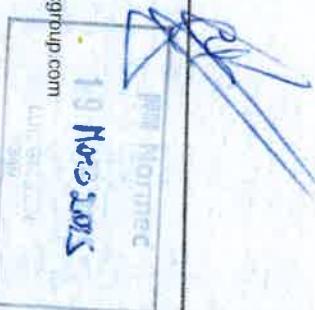
P. 1/6
Schéma unitaire
Date: 19-03-25
2 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: Van Watering David - TVA BE 0670.959.985



Organisme agréé

Normec BTv asbl - Liège
Quai Mativa 37
4020 Liège
Tél.: 04 253 19 72
e-mail: liege-btv@normecgroup.com
BE 0406.486.616



Adresse et numérotation électrique

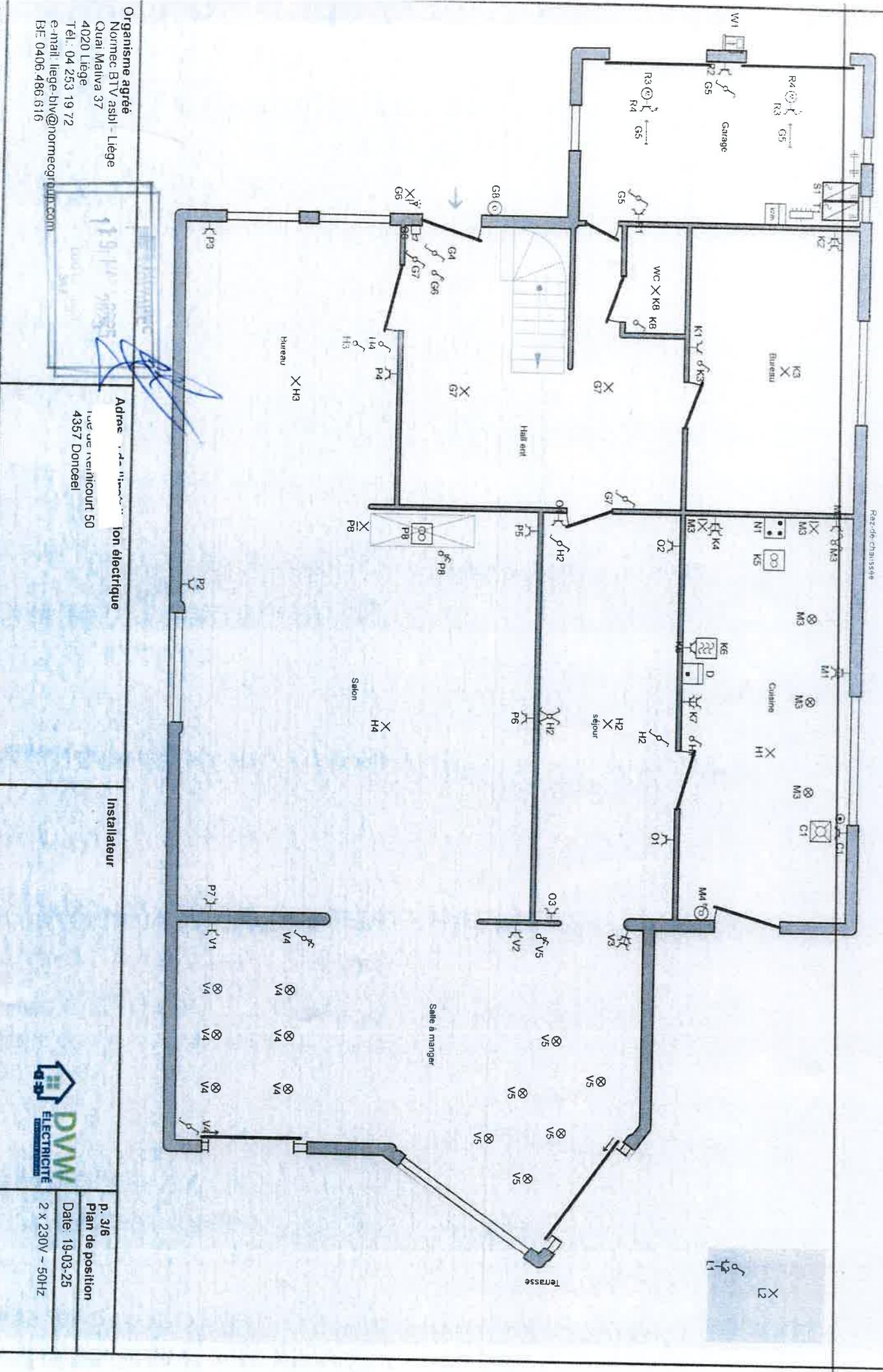
Tue de Remicourt 50
4357 Dorceel

Installateur



p. 2/6
Schéma unifilaire
Date: 19-03-25

2 x 230V ~ 50Hz



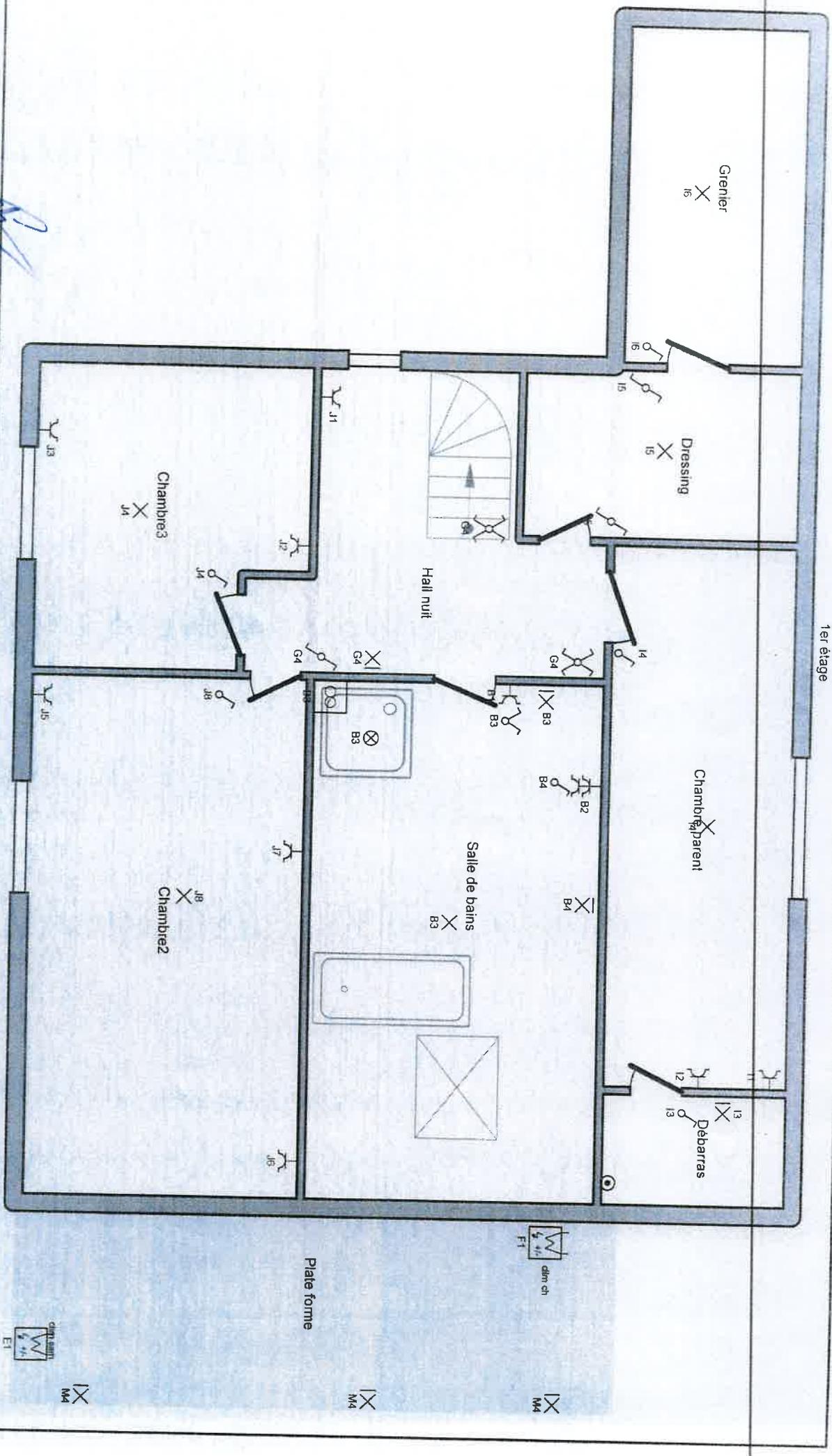
Organisme agréé
Normec BTv asbl - Liège
Quai Mativa 37
4020 Liège
Tél.: 04 253 19 72
e-mail: liege-btv@normecgroup.com
BE 0406.486.616

Schéma dessiné par: Van Wetering David - TVA BE 0670.959.985

| Adresse | Plan électrique | Installateur |
|-------------------------------------|-----------------|---|
| Lux de Remicourt 50 4357 Dorceel | | P. 316 Plan de position Date: 19-03-25 2 x 230V ~ 50Hz |



DVM
ÉLECTRICITÉ



Organisme agréé
Normec RTV asbl - Liège
Quai Mativa 37
4020 Liège
Tél.: 04 253 19 72
e-mail: liege@normecgroup.com
BE 0405 486 616


NOMINÉE

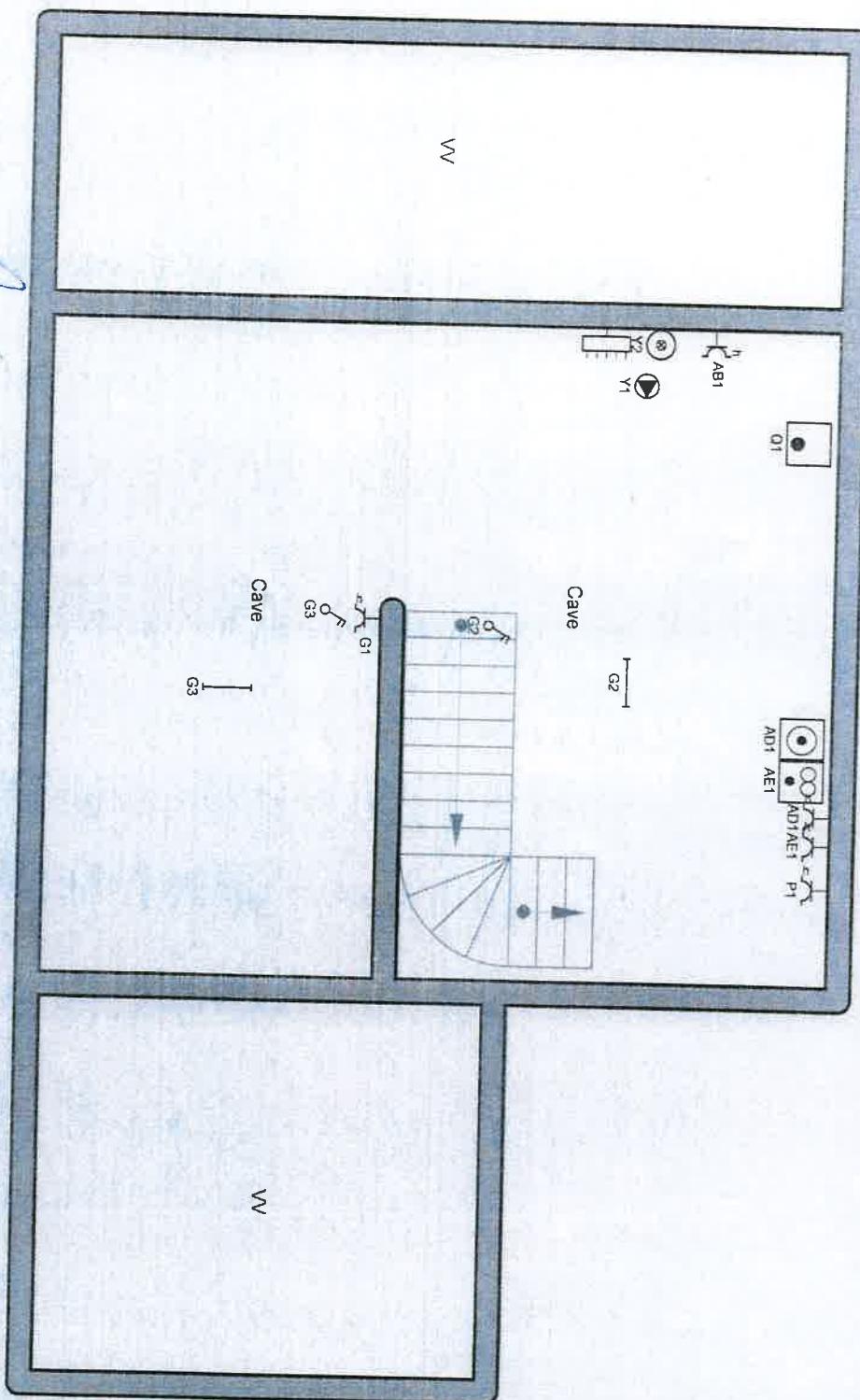
Adr...
rue de Remicourt 50
4357 Donezel

Installateur



P. 4/6
Plan de position
Date: 19-03-25
2 x 230V ~ 50Hz

Cave



| | | |
|---|--|---|
| Normec BTv asbl | | Installateur |
| Quai Mativa 37 | | DWV |
| 4020 Liège | | ÉLECTRICITÉ |
| Tél.: 04 253 19 72 | |  |
| e-mail: liege.btv@normecgroup.com | | P. 5/6 Plan de position |
| BE 0405 486 616 | | Date: 19-03-25 |
| | | 2 x 230V ~ 50Hz |
| Schemma dessiné par: Van Watering David - TVA BE 0670 959.985 | | |